Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 089-218900918-20260831-DE_063_2026-DE

CHÂTEL CENSOIR
LA MAIRIE

République française
YONNE
CHATEL CENSOIR - COMMUNE

Séance du lundi 31 août 2026

Date de la convocation: 24/08/2026

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants: 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Le trente et un août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence d'Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Patricia COL, Flavie ROUSSEAU, Annick IENZER, Clara CHADELAUD, Mike SALIGOT, Francine VINTZEL, Christophe OPEC, Johan SCHOLLAERT, Yasmina ROULT, François CANIVET

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE représenté par Joël BOISSIERE, Gwenaëlle JANIK représentée par Clara CHADELAUD, Stéphane JACQUES représenté par Olivier MAGUET

Excusés :

Absents:

Délégation de l'organisation d'un évènement à une association - (DE_063_2026)

Le Maire rappelle le dispositif AMF/SACEM. Il explique le forfait annuel de 348.87€ TTC proposé pour les communes de 501 à 5 000 habitants et qui couvre de 4 à 6 évènements organisés par la mairie ou dont l'organisation est déléguée à une association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DÉLÈGUE l'organisation de la fête nationale à l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Châtel-Censoir ; celle de la fête locale appelée « Fête de la Soupe » à l'association C. Châtel-Censoir et l'organisation de la fête à caractère social du 31 décembre à l'association Castel Festivités.

DÉCLARE, dans le forfait AMF/SACEM annuel proposé pour les communes de 501 à 5 000 habitants, les évènements suivants :

- fête nationale déléguée à l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Châtel-Censoir ;
- « fête de la soupe » = fête locale déléguée à l'association C. Châtel-Censoir ;
- repas des anciens = fête à caractère social organisée par la mairie ;
- fête du 31 décembre pour les personnes isolées = fête à caractère social organisée par l'association Castel Festivités.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Joël BOISSIERE

Le Maire,

Olivier MAGUET